

Les membres du Comité Syndical se sont réunis à la mairie de Montereau, en salle des conseils, ce mercredi 10 mars 2010, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie Albouy-Guidicelli.

Monsieur le Président ouvre la séance en procédant à l'appel des membres du Comité :

Etaient présents :

Messieurs Baillet Jean-Luc et Bourbigot Eric (Barbey), Madame Florence Marie-Thérèse et Monsieur Le Garlantezec (La Brosse-Montceaux), Monsieur Penot Francis (Cannes-Ecluse), Messieurs Bernard Jean- Jacques et Girault Jean-Luc (Esmans), Messieurs Simonot Gilles et Senoble Romain (Forges), Messieurs Lefier René et Even Jean-Luc (La Grande Paroisse), Messieurs Bezanger Philippe et Richard Matthieu (Laval-en-Brie), Messieurs Dalibon Michel et Paviot Jean-pierre (Marolles-sur-Seine), Messieurs Bellini Claude et Chaumont Léon (Misy sur Yonne), Messieurs Abouy-Guidicelli Jean-Marie et Brun Hermann (Montereau Fault-Yonne), Messieurs Martinez Jean-Claude et Madelenat François (Saint Germain Laval) et Monsieur Ruiz José (Varenes sur Seine).

Absents excusés :

Monsieur Blanchard Daniel (Cannes-Ecluse),

Invités :

M. Hurel Gilles, Trésorier Principal de Montereau ; Messieurs Alifond Christian, Martial Celestin et Lefrere Régis (Interval) ; Madame Sandrine Schmitt (Sitcome).

Monsieur ALBOUY-GUIDICELL après avoir fait l'appel, constate que le chorum est atteint.

ORDRE DU JOUR

- Approbation des rapports des comités syndicaux, du 22/09/2009 et du 05/11/2009.
- Protection et couverture sociales des salariés.
- Augmentation de la valeur des tickets restaurant de 0,50 cts €.
- Budget Primitif 2010 SITCOME.
- Budget unique 2010 SIYONNE.
- Questions diverses.

-----ooo000ooo-----

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Nous avons le plaisir d'accueillir Monsieur Bourbigot Eric, anciennement suppléant, en tant que titulaire, représentant la commune de Barbey, en remplacement de Monsieur Galtier Jean-Marc.

Approbation du rapport du comité syndical du 22/09/2009
--

Monsieur RUIZ :

Je n'étais pas présent à ce comité, néanmoins, je tenais à souligner que les informations qui m'ont été données au comité du 05 novembre ne correspondent pas à ce que j'ai lu dans le rapport. Les documents présentés par la société Interval ce jour, ont tous été rejetés par le Président. Je m'abstiendrai donc de voter ce rapport.

Monsieur BAILLET :

J'étais présent et mon nom apparait, mais le nom de ma commune a été oublié.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Très bien, nous en avons pris bonne note. Le rapport du comité syndical du 22/09/09, n'appelant plus aucune remarque, est adopté avec une abstention.

Approbation du rapport du comité syndical du 05/11/2009
--

Le rapport du comité syndical du 05/11/09, après avoir été étudié, et n'appelant aucune remarque, est adopté à l'unanimité.

Protection et couverture sociales des salariés

Monsieur DALIBON :

L'Assurance Maladie ne couvre pas les arrêts maladie des fonctionnaires et le Sitcome n'a à aujourd'hui aucune couverture complémentaire. Nous avons donc fait une étude de marché auprès de quatre prestataires : Groupama, Axa, Smacl et le centre de gestion. Pour Groupama, leur proposition est exorbitante, et ils ne veulent plus assurer les collectivités. Axa propose un taux de participation sur la masse salariale de 1,55% avec 10 jours de franchise, pour les agents Ircantec et de 5,55% avec 15 jours de franchise pour les agents Cnracl. Quand au centre de gestion, leur contrat mutualisé ne sera accessible au Sitcome qu'à partir de 2013. La SMACL est donc l'assureur à retenir, avec une franchise de 10 jours et des taux de 1,45% pour les agents Ircantec et de 5,71% pour les agents Cnracl.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Le dossier a été présenté en commission finance.

Monsieur DALIBON :

La proposition de la Smacl avec une franchise de 10 jours n'appelant aucun commentaire est adoptée à l'unanimité.

Augmentation de la valeur des tickets restaurant de 0,50 cts €

Monsieur DALIBON :

Nous avons pris une délibération en janvier 2009 concernant la distribution de tickets restaurant d'une valeur de 6,50€ financés à 50% par le salarié, et attribués en fonction du nombre de jours travaillés mensuellement. Cette valeur pourrait être augmentée de 0.50cts €, et passerait donc à 7€, pour 2010. Il faut savoir que de moins en moins de salariés les prennent. En effet, de nouvelles directives ministérielles empêchent les salariés dorénavant de faire leurs courses avec, et de ce fait, cette participation supplémentaire de 25 centimes par ticket n'augmentera pas la ligne budgétaire par rapport à 2009.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Aucune question n'étant posée, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Budget primitif 2010 SITCOME

Monsieur DALIBON :

Ce budget a fait l'objet de deux réunions « commission finance ». La société Interval nous a fourni le montant de notre déficit d'exploitation du réseau annoncé pour 2010, en fonction des avenants que nous avons mis en place en 2009, et qui dégage une augmentation de 46 700€, soit une augmentation moyenne de 6,8%, et qui varie selon les communes entre 3% et 8,5%. Nous avons construit ce budget en nous basant sur les réalisations 2009, avec aucune augmentation sur les dépenses de fonctionnement de 2009 sur 2010. Nous maintenons donc ces charges pour 2010 à hauteur de 368 100€.

Ces budgets s'équilibrent aux sommes de 808 600€ pour le fonctionnement et de 21 900€ pour l'investissement. Les budgets N-1, tiennent compte du budget supplémentaire et des décisions modificatives, pour lesquels nous avons affecté le résultat. Nous proposons au chapitre 011, la somme de 473 300€, comprenant 403 500€, sur le compte 611, qui lui-même intègre des frais d'administration générale et d'exploitation du réseau.

Monsieur SENOBLE :

On remarque que la cotisation de Forges augmente de 7,5%, et j'aimerais avoir des explications sur les dépenses de communication et sur certains postes qui augmentent de plus de 1 000€.

Monsieur DALIBON :

Concernant le compte 611, nous avons 240 000€ de frais d'exploitation, 117 000 pour la navette, 9 500€ de frais de maintenance divers et 37 000€ de frais de communication. Ces frais de communication ont fait l'objet de deux réunions « commission communication ». Elle a étudié et supprimé toutes les actions qu'elle ne jugeait pas primordiales de faire. Nous avons décidé de ne garder que quelques projets, absolument nécessaires au bon déroulement du syndicat : d'informer les usagers des nouveaux horaires TAD : 2 420€, cela nous permet de ne plus faire appel à des taxis, car le TAD est effectué en régie ; d'annoncer et de publier un guide horaire : 10 685€ ; d'installer des présentoirs dans des lieux stratégiques : 4 800€. Nous avons la foire de la Saint Parfait pour 3 200€ pour laquelle nous devons communiquer sur le réseau, une seule gazette pour 6 960€, et deux culs de bus pour promouvoir la carte Siyonne (1 495€ x2) hors taxes. A cela, nous devons rajouter 6 000€ de TVA non récupérable. Comme vous pouvez le constater, nous avons tenu le budget 2009, qui était de 19 000€, en ne faisant plus aucune action sur les 6 derniers mois de l'année, et qui a été très difficile à maintenir. Nous avons supprimé les impressions des sets de table, un communiqué sur une sortie vélo avec l'office de tourisme, des réunions avec les personnes âgées par commune pour promouvoir le TAD, la semaine de transport en septembre (petits déjeuners en gare et installation d'un stand dans la salle Rustic), des visites dans les collèges, une enquête qualité satisfaction, la publicité sur le covoiturage et autres maquettes de communication pour faire de la publicité sur nos services de régies. Nous avons tout de même prévu pour 63 000€ de frais de communication, que la commission a diminué à hauteur de 37 000€. Nous en sommes réduits à ne plus faire que de l'information horaire au public, et nous ne pouvons plus faire de communication ni de publicité sur nos services.

Monsieur SENOBLE :

Nous passons tout de même de 19 000€ à 37 000€ entre 2009 et 2010.

Monsieur DALIBON :

Oui, mais plus aucune communication d'aucune sorte n'a été faite sur le deuxième semestre 2009. Il faut vous souvenir qu'il y a quelques années les frais de communication étaient pris en charge directement par la société Interval, qui nous refacturait intégralement ses services. Et nous avons décidé de faire en régie cette communication, afin de faire des économies. De mémoire, cette somme dépassait largement les 40 000€. Et en 2008, nous avons fait un marché à bon de commande sur trois ans.

Monsieur SENOBLE :

Et combien nous coûte le TAD ?

Monsieur DALIBON :

Le TAD n'est pas compris dans ce budget. Il fait l'objet d'un budget annexe, que l'on vous présente tout de suite après.

Monsieur SENOBLE :

Le guide horaire fait-il parti des horaires que l'on distribue à la date d'aujourd'hui ? Est-ce utile ?

Monsieur DALIBON :

Oui, ce guide reprend tous les horaires de toutes les lignes, et vous permet de circuler dans tout le réseau.

Madame FLORENCE :

Nous ne devons pas supprimer la gazette et les culs de bus ?

Monsieur DALIBON :

Nous en avons gardé une seule, au lieu de deux.

Monsieur MARTINEZ :

Les deux commissions qui ont eu lieu ont travaillé sur les actions à conserver, et nous avons supprimé tout ce qui n'était pas indispensable. Donc une gazette au lieu de deux. Nous avons aussi revu le nombre de cul de bus à 2.

Monsieur DALIBON :

Les culs de bus servent à promouvoir les spectacles et la carte Siyonne. Nous pourrions faire un cul de bus avec le prochain spectacle qui aura lieu à Forges, par exemple, et pour lequel Romain nous a remis des affiches, à mettre dans toutes les communes. La gazette est également un fort moyen de communication et de promotion de nos services que nous faisons en régie. Sans promotion de ces

services, et sans publicité, nous n'aurons pas de clients, et les services vont mourir. Nous ne sommes pas un syndicat qui peut se passer de communication comme le SIRMOTOM, car tous les habitants sont bien obligés de jeter leurs ordures. Nous devons faire connaître nos services si nous voulons qu'ils soient utilisés. Nous voulons désengorger le parking de la gare, et faire que les habitants prennent les bus, au lieu de leur voiture et pour cela, il faut bien communiquer sur nos différents services. Les opérateurs ont fait considérablement descendre la fraude dans les bus, et par la même augmenter les recettes que reverse le STIF, cela diminue le déficit que nous avons à supporter. La communication permet ainsi de faire baisser notre déficit, car elle fait augmenter la fréquentation dans les bus.

Monsieur MARTINEZ :

J'ai eu beaucoup de mal à faire passer les frais de communication au sein de mon conseil municipal, mais surtout, c'est le fait de supporter les frais de la navette qui ne passe pas. Nous pensons qu'il n'y a que les montereaulais qui utilisent cette ligne Emplet, et ils ne voient pas pourquoi ils devraient supporter cette charge.

Monsieur DALIBON :

Nous avons préparé des graphiques, qui montrent pour chaque commune sa participation aux coûts du réseau, et en comparant 2009 avec 2010. Concernant Emplet Express, Romain, m'a fait la même remarque : Pourquoi supporter plus sur l'Emplet Express, alors que les habitants de Forges ne prennent pas cette ligne ? Tout d'abord, l'augmentation d'Emplet est due à la nouvelle desserte du Bréau, située sur la commune de Varennes. Et nous avons mis en place des pôles d'échange permettant à tous les usagers de récupérer l'Emplet pour aller au Bréau. Aussi, Emplet n'est pas une affaire de Montereau, mais bien de toutes les communes. Et si Emplet n'est pas dans le réseau, c'est parce que cette ligne n'était pas subventionnée et donc nous avons décidé une règle de répartition différente des autres. Aujourd'hui, il nous faudrait réintégrer « Emplet », car elle est devenue une ligne à part entière du réseau. Il faut savoir que la fusion de la ligne A et d'Emplet nous rapporterait encore de l'excédent. Il faut savoir que Montereau supporte entièrement la ligne A, mais également toutes vos fins de courses de vos lignes. Montereau supporte 725 dessertes, dans la règle de répartition, alors qu'elle en a sur sa commune que 550. Sur les 119 000€ de la navette, la ville de Montereau supporte quand même plus de 80 500€.

Monsieur SENOBLE :

Je ne vais pas aller jusqu'à Allasseur avec ma voiture, puis laisser ma voiture pour prendre « Emplet » pour aller au Bréau. Je ne me sers donc pas d'Emplet...

Monsieur DALIBON :

Bien évidemment, si tu te sers de ta voiture, tu n'utiliseras pas « Emplet », pas plus que n'importe quelle autre ligne. Mais si tu n'as pas de voiture, pour aller au Bréau, tu vas prendre la ligne F jusqu'à Lapesme, puis tu prendras la correspondance « Emplet » qui te mènera au Bréau.

Monsieur SENOBLE :

En 2002, Forges a quitté le syndicat, pour de problèmes de coût. Jean-Marie Albouy, lorsqu'il a pris la présidence, nous a demandé de revenir dans le syndicat. Ce que nous avons fait. Nous avons en gestion propre un service de ramassage scolaire, et des taxis le mercredi et samedi matin, gratuits et sans rupture de charges pour les clients, et cela nous coûtait à peine 3500 €. En 2010, nous arrivons à une cotisation de plus de 12 000€, soit une augmentation de plus de 8 000€, c'est intolérable. Nous sommes en train de serrer les boulots car nous avons une perte de la taxe professionnelle de plus de quinze mille euros, sur un budget de 200 000€, et nous devons ajuster nos budgets en fonction. Nous ne paierons donc pas un centime de plus que l'année dernière. Les charges d'administration générale n'ont pas augmenté, mais on peut encore faire des économies, en les réduisant, entre autres sur les frais de communication. Et on peut faire des économies aussi sur les vélos, sur le TAD, car transporter des personnes âgées est du ressort d'un CCAS, et non d'un syndicat de transport, ainsi que de transporter leurs courses. Et puis, il y a d'autres intercommunalités qui pourraient faire baisser le coût du transport public, pour les communes. Nous comprenons que Montereau ne veuille pas payer l'intégralité d'Emplet, mais nous, Forges, nous refusons de payer cette ligne. Pour aller de Forges au Bréau, chacun n'a qu'à prendre sa voiture.

Monsieur DALIBON :

Tout le monde n'a pas la chance d'avoir un véhicule. Quand au 3 500€ que vous dépensiez en 2002, il faudrait peut-être comparer les services rendus de l'époque, avec ceux rendus aujourd'hui.

Monsieur SENOBLE :

Les habitants de Forges ne prennent pas les lignes régulières, car il n'y a pas de correspondance avec les trains, et c'est la seule chose qui intéresse les usagers de ma commune. Et puis il faut s'interroger sur la maintenance de certaines lignes, car dans certains bus, il n'y a que trois ou quatre clients.

Monsieur DALIBON :

C'est bien pour cela que nous vous proposons du TAD, et une étude avec une refonte du réseau, si besoin.

Monsieur SENOBLE :

Vous n'avez qu'une seule cliente sur Laval, et il n'est pas utile de développer ce service.

Monsieur DALIBON :

Justement, avec un peu de communication, nous informerions le public de ces nouveaux services.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Vous nous avez informés à plusieurs reprises que la commune de Forges envisageait de nous quitter, aussi il faudrait que vous le fassiez rapidement, afin de respecter les délais légaux.

Monsieur SENOBLE :

Voilà le grand discours de Montereau, si vous n'êtes pas content, partez !

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

A moins que ce ne soit Montereau qui parte...

Monsieur SENOBLE :

C'est intolérable d'être traité de la sorte !

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Je ne vous ai jamais demandé de partir, c'est vous qui nous menacez, c'est à vous de juger si vous trouvez un intérêt à adhérer au syndicat.

Nous avons expliqué à plusieurs reprises que nous devons réétudier tout le réseau, ligne par ligne, trajet par trajet, que cela faisait partie des études à mener sur 2010, et que vous seriez tous soumis à contribution, afin d'effectuer une éventuelle refonte du réseau. Si la commune de Forges a des velléités de partir, il serait bien de nous prévenir car nous pourrions améliorer l'offre sur Laval, par exemple. Personnellement, je ne vous retiendrai pas. L'intérêt de l'adhésion au Syndicat de toutes nos communes, était de développer l'offre de transport pour tout le monde. J'entends bien que vos usagers ne veulent que du transport scolaire et des correspondances avec les trains, mais il faut justement profiter de cette étude pour annoncer ce que vous voulez privilégier, comme services. Il faut se servir de cette hypothèse de refonte du réseau, pour combler vos usagers, et compléter les services rendus avec du TAD, que nous sommes en train de redistribuer. Toutefois, nous faisons étape par étape, car je sais bien que nos communes ne sont pas riches, et de laisser le temps aux communes d'appréhender leurs participations. Tout ce qui a été fait depuis 1995, l'a été en accord avec le comité. A chaque fois que nous avons mis en place de nouveaux services, nous avons eu une augmentation de la fréquentation. Après, à chacun d'évaluer où peut-être positionnée la barre du service public. Notre objectif, avec les trois dernières équipes étaient de développer, et non de supprimer du service. Avec les 35 heures, les horaires des particuliers sont devenus changeants, aussi à nous de nous adapter et de proposer du service qui corresponde à tous les horaires de train, afin que l'utilisateur puisse rentrer chez lui, quelque soit l'heure à laquelle il décide de rentrer. Nous aurons ainsi beaucoup plus de clients, et nous nous adapterons à la demande toujours plus forte des usagers.

Quand aux vélos, si nous devons vendre les vélos, nous le ferons.

Nous en garderons deux ou trois, à la gare, car nous les louons, mais cela ne changera fondamentalement absolument rien au budget, à part une recette de quelques centaines d'euros due à une vente de vélos d'occasion.

Quand au service de Courses à domicile, nous sommes complémentaires du réseau, car les personnes qui savent que les courses peuvent être livrées par le syndicat, prendront plus facilement le bus. De plus, toutes ses courses sont payantes pour le client, et la recette couvre nos dépenses.

Et enfin, concernant « Emplet », je retrouve le discours de 2002, lors de sa mise en place. Nous sommes sur un service de bus mutualisé, et toutes les recettes de toutes les lignes sont mises dans le pot commun. Si demain Montereau doit payer toute seule « Emplet Express », Montereau n'a plus d'intérêt à rester dans le syndicat. Si vous conservez vos lignes, plus la ligne A, qui est une ligne monterelaise, mais excédentaire, et que vous rejetez « Emplet », parce qu'elle est déficitaire, il n'y a plus de mutualisation. On le voit sur les graphiques distribués, Montereau supporte plus de 67% de l'augmentation du budget. Nous avons des lignes excédentaires, mais en plus nous participons à plus

de 50% du déficit de vos lignes. Nous avons des comptages tous les deux ans, les derniers remontent à décembre 2009, et nous devrions avoir les chiffres d'ici la mi-avril prochain. En attendant, nous transportons environ 4 900 personnes par jour. Sur ces 4 900, 3 900 utilisent la ligne A. Je ne peux pas vous garantir que ce sont tous des monterelais. Vos habitants utilisent la ligne A, autant pour faire leurs courses que pour aller travailler. On ne va pas faire le décompte pour savoir quels sont les usagers de vos communes qui utilisent la ligne car je le rappelle encore, nos lignes sont mutualisées. Les règles de déversement utilisées ont été décortiquées par la commission « clés de répartition » ; qui a conclu que la meilleure était celle utilisée à la date d'aujourd'hui, car toutes les autres clés imaginées faisaient baisser la cotisation de Montereau. Si demain, nous devons facturer en fonction du lieu de résidence de l'utilisateur, le coût direct des lignes qu'il utilise, à sa propre commune, il n'y a plus de mutualisation. En plus, certaines lignes coutent beaucoup plus chère que d'autres, en fonction de l'éloignement et du nombre de leurs hameaux, et les kilomètres parcourus sont bien plus importants. Faites vous faire des devis par des sociétés de transport et faites vous chiffrer le service que vous avez actuellement, et vous verrez la différence, et même après avoir soustrait vos recettes. Vous le savez, nous faisons un tirage tous les mois des utilisateurs des coupons « Emplet ». Un tiers des gagnants n'habite pas à Montereau.

Je suis déçu de vos réactions, cela fait 23 ans que nous construisons ce réseau tous ensemble, nous avons 9 lignes, et une seule excédentaire, la ligne A, qui fait vivre toutes les autres. La ville de Montereau dépose son excédent pour permettre aux autres communes du syndicat de pouvoir bénéficier d'un réseau de bus dynamique, et en plus contribue à hauteur de plus de 50% de vos déficits. En plus, nous reprenons encore en charge plus de 300 dessertes, afin de voir vos cotisations diminuer. L'effort de la ville de Montereau est fortement conséquent. Un exemple, nous rajoutons un service à la ville de la grande Paroisse qui coûterait 20 000€, et bien cette somme sera impactée sur tous, en fonction du pourcentage de cotisation qui est le vôtre, et nous ne facturerons pas l'intégralité de la nouvelle dépense uniquement sur la commune de la grande paroisse. C'est cela la mutualisation d'un syndicat intercommunal. Montereau paie une cotisation de plus de 372 000 euros, ce qui est considérable au regard des excédents qu'elle fait sur ses propres lignes. Lorsque l'on analyse tout ce que paie Montereau, pour que vous ayez un réseau de bus sur vos villes, la ville de Montereau peut dire stop, si vous ne jouez plus le jeu du pot commun. Pourquoi devrions-nous en plus de tout ce que nous payons déjà, reprendre entièrement à notre charge la navette. La mutualisation ne se fait plus, et Montereau n'aura plus d'intérêt à rester au sein du syndicat. En tant que ville centre, nous sommes prêts à faire un effort pour vous soulager de vos charges, mais il ne faut pas non plus que Montereau n'y trouve que des désavantages. Si nous devons sortir « Emplet », soit disant parce que ligne monterelaise, il faut sortir aussi la ligne A, complètement monterelaise, et il n'y aura plus de syndicat. Nous avons eu 3 réunions sur les clés de répartition, 2 réunions sur la communication, 2 réunions sur la préparation du budget, on a beaucoup travaillé, tous, sur ce budget. Nous avons établi un budget sincère et véritable. On pourrait « bidouiller » le budget, et vous faire apparaître des chiffres, qui ne refléteraient pas la réalité. Mais nous ne le désirons pas. Nous tenons à tous vous présenter, honnêtement et sans camouflage le budget tel qu'il sera réalisé, et que vous pourrez comparer avec le compte administratif correspondant.

Monsieur MADELENAT :

Nous avons fait le calcul, en 5 ans, pour Saint-Germain-Laval, nous avons supporté une augmentation de 63,37%. Nous n'avons pas des budgets qui augmentent dans nos communes proportionnellement, et de ce fait, nous sommes obligés de réduire tous les ans les subventions que nous versons aux petites associations sportives et autres de nos communes.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Lorsque Saint-germain-Laval s'est retrouvé sans transport scolaire, vous étiez très contents que le syndicat vous accueille, tout en reprenant votre déficit de plus de 100 000€, récurant par an, qui a été injecté dans les comptes du Sitcome. Et là, la cotisation pour toutes les communes a augmenté.

Monsieur MARTINEZ :

C'est vrai et nous vous remercions de nous avoir accueillis.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Il est vrai que nous pouvons décortiquer toutes les charges, avec l'aide de la société Interval, afin de voir où se situent les déficits. C'est pour cela qu'il est important que l'on reprenne ligne par ligne, trajet par trajet, tous les réseaux, et que l'on prenne les décisions qui s'imposent, de restructuration du

réseau. Il serait bien que d'ici la fin de l'année, l'on puisse déposer sur la table un projet de remaniement.

Monsieur MARTINEZ :

Nous ne sommes pas contre le syndicat, nous voulons juste que nos cotisations baissent.

Monsieur RUIZ :

Nous nous posons la question aujourd'hui de savoir si ce service ne nous est pas facturé trop cher, et si le service proposé n'est pas excédentaire par rapport à la fréquentation. Les services publics, pour être pertinents doivent évoluer. Mais nous devons rester dans la stabilité du montant de la cotisation. Personne ici, ne veut remettre en cause l'existence de ce syndicat. Varennes n'est pas dans la situation économique de Saint-Germain-Laval, mais nous regardons à la loupe tout ce que nous payons, et là, le service rendu est facturé trop cher. On nous propose de cotiser un petit peu plus en 2010, sur la cotisation de la navette, à moindre pourcentage que les autres communes, mais tout de même, avec une augmentation. Et pourtant, on vient de supprimer « Emplet » de Varennes. Comment expliquer aux Varennois qu'il va falloir payer un peu plus le service, alors qu'il vient d'être supprimé ? Dans ce cas là, la solidarité est difficile à justifier. Montereau en tant que commune centre, reçoit bien plus de recettes que toutes les autres. En relisant le rapport sur Emplet, la ligne a été modifiée afin d'être rationalisée. Je viens pourtant d'entendre tout l'inverse à l'instant. Aussi, pour toutes ces raisons, je ne souhaite pas payer la somme correspondante à la Navette, qui m'est impartie pour la commune de Varennes. En effet, depuis le 22 décembre, ce service pour la ville de Varennes n'existe plus. Ou très peu, puisque la ville n'est plus desservie.

Monsieur DALIBON :

Alors que toutes les communes ont vu leurs cotisations pour Navette augmenter, celle de Varennes a baissé, car la répartition se fait surtout sur le nombre de fréquences, et que le Bréau est situé sur Varennes, et qu'il y a encore des points d'arrêts.

Monsieur SENOBLE :

Il y a combien de Varennois qui habite au Bréau ?

Monsieur DALIBON :

Il n'y a pas d'habitation, c'est un centre commercial.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Nous allons avoir les comptages de décembre qui nous permettront d'étudier de très près chaque ligne, et on travaillera commune par commune, pour voir la réalité des choses, et on remplacera les trajets très déficitaires par du TAD. Nous perdons notre esprit de mutualité, car Emplet est aujourd'hui financé comme toutes les autres lignes du syndicat, et doit être réinjectée dans le pot commun. Si chaque commune voit le montant du déficit qu'elle génère, il ne va plus rien rester du réseau. Et beaucoup d'autres communes souhaitent adhérer au syndicat, car elles ont comparé les différents coûts des syndicats de transport de la région, et nous sommes de loin, le réseau le moins cher.

Monsieur BERNARD :

Comment trouve-t-on la fréquentation dans les bus, et la recette qui en découle ?

Monsieur DALIBON :

On ne la trouve pas. Le syndicat supporte 50% du déficit du réseau qui est annoncé par la société Interval, et que le Conseil Général vérifie et valide.

Monsieur BERNARD :

Peut-on savoir si on a eu une baisse des recettes en 2009 ?

Monsieur DALIBON :

Nous n'avons pas encore les chiffres. Il nous sera possible de le voir, avec le rapport d'activité d'Interval qui est effectué en juin.

Monsieur BERNARD :

Peut-on savoir si la publicité qui a été faite a porté ses fruits, et si nos recettes ont augmentées ?

Monsieur DALIBON :

Tant que nous n'avons pas les résultats des comptages, et la certification par le STIF et le Conseil Général, nous ne pouvons pas de manière arbitraire augmenter les recettes. Et la société intègre ces recettes dans son coût d'exploitation du réseau. Le rendu de la publicité n'est calculable que deux ans après, puisque les comptages ne se font que tous les deux ans, et que les recettes sont réajustées, pour les deux ans qui suivent en fonction des résultats obtenus.

Et nous ne pouvons pas être sûrs que les augmentations sont dues uniquement à notre publicité. Il faudrait faire des enquêtes de satisfaction, et elles ont été supprimées du budget communication.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Pour notre TAD, cela sera appréciable, car si nous avons les recettes qui augmentent, forcément, cela sera grâce à notre publicité, puisque les recettes se géreront directement en régie. Mais nos débats risquent d'être obsolètes d'ici un à deux ans, avec la mise en place des fameux contrats T2. Comme expliqué précédemment dans un comité, le T2 est un avenant du STIF, afin de leur permettre de récupérer tous les réseaux, et de sortir de leur financement tous les trajets qui seront déficitaires, à charge pour la commune de maintenir le trajet si elle le désire. Et le Conseil général ne finance que si le STIF suit. Aussi, les 50% de subvention du Conseil général seront pour partie perdus. Et d'ailleurs, ils commencent déjà à regarder à la loupe chaque dépense, car sur le dernier avenant, il nous finance 50% sur Emplet, mais ne veulent pas couvrir la modification de la ligne B. Toutefois, sans le Conseil Général, nous ne pourrions pas faire tout ce que nous faisons. Nous en serions restreints à un aller retour scolaire par jour, alors que nous en avons deux ou trois.

Monsieur SENOBLE :

Nous n'avons jamais dit que nous voulions quitter le syndicat, juste qu'il faut comprendre les communes et que nous ne pouvons supporter toutes les charges. Et que le fait que le syndicat augmente régulièrement tous les ans ses charges, ce n'est pas supportable. Nous devons être fort heureux que les réformes sur les collectivités territoriales nous rattrapent, car comme cela, enfin, nous ferons des économies, puisque le syndicat n'est pas capable de nous en présenter. Le fait que la compétence transport soit gérée par la communauté de communes nous fera faire des économies dans les communes. La commune de Forges, plutôt que de quitter le syndicat va demander à ce que la cc2f reprenne cette compétence.

Monsieur DALIBON :

Le fait que la CC2F reprenne le transport n'aura aucune incidence sur le déficit qu'il faudra continuer de supporter. Le déficit du réseau ne sera pas amoindri, et il faudra continuer à payer les opérateurs qui sont titularisés. Au final, c'est le contribuable qui supportera ces charges, car il faudra augmenter la fiscalité de la communauté de communes. Effectivement, un basculement s'opérera au niveau des impôts, entre la commune et la communauté de communes, mais les communes ne baisseront pas en proportion leur fiscalité au profit de la CC2F.

Monsieur BERNARD :

Mais nous pouvons prétendre toucher la DGE, au niveau de la communauté de communes, en reprenant la compétence transport.

Monsieur DALIBON :

Nous l'avions eu pour les ordures ménagères, mais il n'est pas certain que vous l'obteniez pour les transports.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Passons au vote.

Monsieur SENOBLE :

Nous voudrions voter à bulletins secrets.

Un vote à bulletins secrets est organisé. Le Président compte et annonce les voix exprimées.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Après dépouillement, nous avons 1 abstention, 10 voix pour et 11 voix contre. Est-ce que vous avez un budget alternatif à proposer ? Non. Nous avons beaucoup travaillé sur ce budget, avec les différentes commissions, et répondu à toutes les questions qui ont bien voulu nous être posées. A part licencier du personnel, et réduire les frais de communication, je ne vois pas ce qui peut-être supprimé de ce budget.

Monsieur HUREL :

Monsieur le Président, votre budget ayant été rejeté, et donc pas de crédit d'ouvert, je ne peux plus rien régler à partir de cet instant.

Monsieur DALIBON :

Y compris les salaires ?

Monsieur HUREL :

Les salaires seront versés, car il n'est pas envisageable de ne pas payer les salariés. Mais je bloque tout ce qui n'est pas rémunérations, jusqu'au vote de votre budget.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Nous pouvons trancher le budget communication, revenir au même niveau de com qu'en 2009. Quand à notre participation sur le réseau, nous ne pouvons pas ce soir demander à la société Interval, de nous faire une estimation des économies que nous pourrions obtenir avec le remaniement de toutes nos lignes. Je ne peux donc que vous proposer une baisse globale de vos cotisations d'environ 15 000€. Il me paraît difficile de trouver ce soir les 47 000€ d'augmentation, à moins de ne plus avoir un budget sincère et véritable. Après, il ne reste que la masse salariale.

Monsieur RUIZ :

Il ne faut pas déconsidérer le vote de ce soir. Les élus sont tous responsables, et il faut traduire ce vote. C'est un message fort, qui doit être entendu par le président et les membres du bureau. Les critiques sur ce budget vont plus loin que sur le simple poste de communication. Il faut revoir toute la trame du réseau, supprimer les services dont ne veulent plus les communes, et développer autrement, en fonction des souhaits de chaque commune, ce syndicat. Nous ne voulons pas le dissoudre, car certains (pas tous) services sont de qualité. Ce que nous demandons ce soir, c'est d'examiner le coût par rapport au service rendu. Le bureau est mandaté pour retravailler le budget, et ce jusqu'au 15 avril.

Monsieur HUREL :

Vous avez pris la décision de rejeter ce budget. Cela va remonter au contrôle de la légalité, et le préfet peut vous demander une relecture de votre budget, ou bien décider de régler d'office le budget, après consultation de la chambre régionale des comptes.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Jamais le budget n'avait été autant travaillé avec l'ensemble des élus. Nous avons des engagements contractuels, et je ne vois pas comment on peut en moins d'un mois, reprendre toutes les conventions tripartites qui ont été signées, avec le STIF et le Conseil Général. Les avenants ont été approuvés à l'unanimité par le comité syndical, et les contrats ont été signés. On ne peut matériellement pas les reprendre en si peu de temps. Les conséquences vont influencer sur les emplois de l'entreprise de transport. Les clés de répartition sont statutaires, on ne peut pas les modifier non plus ce soir, et l'ensemble des conseils municipaux a 4 mois, pour entériner ces modifications, avant que cela ne revienne validé au syndicat. Donc, on ne sera pas dans le calendrier du 15 avril. J'entends ce que chacun d'entre vous me dit ce soir. Je veux travailler avec vous, en accord avec chacun d'entre vous. Je veux bien recevoir des leçons, mais dans ce cas là, il faut aussi m'apporter les solutions. Il est évident que la solution ne peut pas se trouver ce soir. Le remaniement entier d'un réseau tel que le nôtre ne se fait pas en 5 minutes. J'avais cru comprendre que la clé de répartition était très bien, telle que, car elle était celle qui vous coûtait le moins. Maintenant, si vous me demandez de sortir la ligne Emplet du réseau, et bien je reprends la ligne A, et je m'en vais du syndicat. J'ai bien entendu vos récriminations virulentes sur la ville de Montereau, et je vais en tirer les conséquences qui s'imposent.

Monsieur SENOBLE :

Nous ne voulons pas mettre une claque à Montereau, j'entends bien que cela ne se fera pas en un jour, mais nous voulons réduire le déficit en reprenant les lignes du réseau et supprimer celles qui n'ont pas d'utilité, pour le syndicat. Pour la ville de Forges, nous avons une école privée, pour laquelle nous avons intégré dans le réseau son transport scolaire. Elle devrait se débrouiller, et financer elle-même son transport scolaire, et il faudrait aussi que l'entreprise réduise ses coûts.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Je ne vais pas laisser la parole à la société. Nous prenons les délibérations et Interval fait et met en place ce que lui demande le syndicat. Pour le budget 2009, nous avons décidé à l'unanimité de mettre en place des nouveaux services, et quinze jours après, pour le vote du budget, vous m'avez annoncé que vous ne vouliez pas payer ces avenants votés 15 jours plus tôt. Vous nous demandez de développer le réseau, que vous approuvez à l'unanimité mais vous ne voulez pas payer le service. Je vous ai proposé plusieurs fois, après avoir le résultat des comptages de décembre 2009, d'étudier avec chacun d'entre vous, pour chaque commune, tous les trajets, ligne par ligne, et de supprimer ceux que vous ne voulez pas conserver. Et dès que nous aurons les résultats des comptages, début avril, je vous solliciterai tous pour participer à cette action, afin de remodeler le réseau. Et de toute façon, les conséquences de suppression de ces trajets, ne nous impacteront qu'en fin 2010, voir 2011.

Nous ne pouvons de suite modifier les clés de répartition, l'impact de la restructuration ne se fera sentir qu'en 2011, donc je n'ai pas de solution à vous apporter d'ici le 15 avril, afin de faire baisser le montant de votre cotisation. 45 000€ de charges d'administration générale ne se trouveront pas dans ce budget, sauf à licencier le personnel qui peut l'être, et de baisser les frais de communication, en ne faisant ni la gazette, ni le guide horaire, et aucune distribution d'information sur notre TAD. Il aurait été préférable que les personnes qui ont votées contre ce budget ce soir, viennent demander des explications, avant le vote, afin de connaître dans le détail les chiffres qui constituent ce budget. Avec votre vote, vous bloquez toute la gestion du syndicat. Nous sommes très disponible, pour vous expliquer ligne par ligne ce budget. Sauf si le vote de ce soir, était ciblé, sur des problèmes autres que financiers. Je vous propose de revoter le budget, avec une baisse de 15 000€, sur le budget communication.

Monsieur SENOBLE :

Nous ne sommes pas des marchands de tapis. Nous ne voulons pas que quelques centaines d'euros de réduction sur nos cotisations.

Monsieur DALIBON :

La seule ligne que nous pouvons réduire est les frais de personnel. Mais sachez que cela ne fera qu'augmenter le déficit, si vous décidez de réduire le nombre des opérateurs.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Et nous ne pouvons pas baisser le montant du déficit du réseau, car sinon le budget n'est plus sincère. Nous avons des conventions avec le Conseil Général, et nous ne pouvons pas nous y absoudre.

Monsieur RUIZ :

Vous ne pouvez pas nous faire le coût des licenciements du personnel. Nous voulons des propositions, en accord avec les communes, sur leur désir de conserver ou non leurs dessertes, et des diminutions du déficit qui pourraient être ainsi générées. Si rien n'est possible, il faut en tirer les conclusions.

Monsieur DALIBON :

Nous pouvons tout faire, mais avec des délais, et le Conseil Général est partie prenante dans notre dossier. Ce n'est pas en claquant des doigts, que nous allons refaire tout le réseau du syndicat, nous vous avons parlé de cette restructuration en 2009, que nous voulons mettre en place, dès début avril, mais qui de toute façon n'aura un impact financier qu'à partir de 2011.

Monsieur RUIZ :

Ce vote n'est pas qu'un vote sur les chiffres, mais également une volonté de se faire entendre en tant qu'élus, sur les différentes manières de gestion de ce syndicat. Et d'entendre que ce syndicat est devenu trop cher. Il n'y a toutefois pas de remise en cause du Président, ou de la ville de Montereau.

Monsieur DALIBON :

Il est inadmissible que lors des commissions finances, il n'y ait que 5 participants, alors que nous sommes 48 élus, et que le jour du budget, vous votiez contre, sans avoir pris la peine de consulter le bureau, pour savoir quelles solutions nous pouvions vous apporter, c'est désolant. Il est lamentable de constater que soit, vous vous désintéressez du syndicat, soit vous êtes présents pour le dissoudre. C'est exaspérant, et c'est facile de critiquer. De plus, aucun d'entre vous qui avez voté contre n'a apporté d'éléments concrets et réfléchis sur ce budget.

Monsieur HERMANN :

Le fait d'avoir voté contre le budget bloque tout. Parmi les membres de la commission finance, certains ont voté contre ce budget, alors que nous avons étudié en détail ce budget, avec des explications sur toutes les lignes qui ont posées question. Pourquoi ne pas avoir expliqué votre mécontentement au moment des commissions, plutôt que ce soir, ou grâce à vous, tout est bloqué et aux mains du préfet ? Il ne faudra pas venir vous plaindre qu'il n'y a plus de réseau. Vous avez fait exactement ce qu'il fallait faire pour cela.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Nous avons eu plus de sept réunions, toutes commissions confondues, afin de préparer ce budget. Nous sommes à votre entière disposition pour vous expliquer tout ce qui peut soulever une question. Et près à attendre et mettre en place toutes les solutions qui permettront de résoudre les problèmes. Je vous ai proposé dans le DOB, et avant, cette fameuse commission, que l'on appellerait « opportunité d'offre », de revoir tout cela, mais il nous faut les comptages, des documents précis. Aussi, soit je suis à coté de ma place, et je démissionne, soit vous travaillez avec nous, car nous ne pouvons continuer à exister dans de telles conditions ; où vous approuvez à l'unanimité les avenants que vous nous demandez,

pour après votez contre quand il s'agit de payer. Vous faites un déni de la réalité du fonctionnement du syndicat. Plus de la moitié des élus a voté contre ce budget, avec un fonctionnement de la société qui n'a fait qu'appliquer nos directives. Nous ne pouvons légalement pas vous re-proposer un budget, avec des suppressions de lignes, qui n'auraient été validées par personne d'ici un mois. Nous allons donc ré étudier ce budget, et nous verrons ce qu'il est possible de faire pour faire baisser vos cotisations, tout en restant dans la légalité, et tout en conservant un budget sincère et véritable. Je vais essayer de trouver des solutions, afin de nous sortir de cette situation de blocage complet. Et si vous rejetez le budget une deuxième fois, nous ne nous serons pas accordés, et notre sort sera dans les mains du préfet, et nous ne pourrons plus rien maîtriser.

Monsieur RUIZ :

Nous ne sommes pas des marchands de tapis, et nous ne discutons pas le budget pour quelques centaines d'euros.

Monsieur SENOBLE :

C'est un message fort qu'il faut entendre. Nous ne voulons plus avoir à supporter une cotisation aussi élevée.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Ce soir, le bureau a été mis en minorité. Nous n'arriverons plus à rien, puisque tout est bloqué, donc laissons nous le temps de retravailler ce budget. Et j'invite tout ceux qui ont votés contre de nous faire part des solutions qu'ils ont à apporter d'ici la mi-avril, pour que la situation soit débloquée.

Monsieur SENOBLE :

Ce n'est pas une mission impossible de trouver 40 000€.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Alors tu aurais du venir en commission finance pour nous faire part de tes résolutions.

Monsieur DALIBON :

Il faut nous dire sur quelles lignes vous voulez faire des économies, et combien. Et qu'on en discute en commission finance.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Monsieur le trésorier, vous avez une communication à nous faire.

Monsieur HUREL :

Effectivement, par rapport aux signatures de budget, vous devez les signer. Cela n'engage pas votre vote, car il sera stipulé que votre budget est rejeté, et il sera précisé le nombre des votes pour, contre et les abstentions. Toutefois, vous devez quand même signer ces feuillets, afin de prouver que vous étiez présents et que vous avez votés.

Budget supplémentaire du budget annexe SIYONNE

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Nous avons aussi à voter le budget annexe.

Monsieur DALIBON :

Nous vous proposons un budget unique, pour la carte Siyonne, et les services gérés en régie interne au syndicat.

Monsieur SENOBLE :

Nous ne pourrions pas voir ce budget en même temps que la prochaine proposition du budget Sitcome ?

Monsieur DALIBON :

C'est un budget différent, et il faut le voter.

Monsieur SENOBLE :

Décidemment, vous ne voulez pas nous entendre. On vous dit que l'on veut faire des économies.

Monsieur DALIBON :

Si, nous vous avons très bien entendu, tellement que tout est bloqué. On ne peut, ce soir, vous annoncer des diminutions substantielles car nous sommes sous contrats. Nous vous avons proposé une

diminution de 15 000€, que nous aurions pris un petit peu partout, sur tous les postes, mais nous ne pouvons pas faire plus. A vous maintenant d'entendre.

Monsieur BERNARD :

Nous demandons au Président, qui a le pouvoir de sortir de l'ordre du jour, un sujet qui ne veut pas être traité par les élus, pendant un comité syndical, de supprimer cette ligne de l'ordre du jour de ce soir.

Monsieur DALIBON :

Voulez-vous que nous réunissions une nouvelle commission finance, afin d'étudier vos propositions, car même si ce ne sont pas les commissions qui décident, elles peuvent donner leur avis. Car si la prochaine proposition ne passe pas, la gestion du syndicat sera reprise par le préfet, et vous n'aurez plus les moyens de vous exprimer.

Monsieur SENOBLE :

Nous ne voulons pas voter ce budget.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Donc décidément, tout est bloqué ce soir. Ne vous inquiétez plus, Montereau va vous quitter. Je retire ce vote de l'ordre du jour, et comme il n'y a pas de questions diverses, je clos la séance.

La séance est close à 21h15.

-----ooo000ooo-----